

Les prescriptions graphiques

- Prescription surface**
- Emplacement réservé
 - Les secteurs naturels patrimoniaux
 - Zone humide avérée
 - Zone à dominante humide
 - Réservoir de biodiversité

- Les risques :**
- Périmètre du Cizj
 - Périmètre du PPRN

- Prescription point**
- Bâtiment pouvant changer de destination
 - Le patrimoine paysager et bâti
 - Le patrimoine naturel
 - Les éléments de paysage à préserver

- Prescription linéaire**
- Éléments de paysage à préserver (haies)
 - Les sentiers à préserver ou à créer

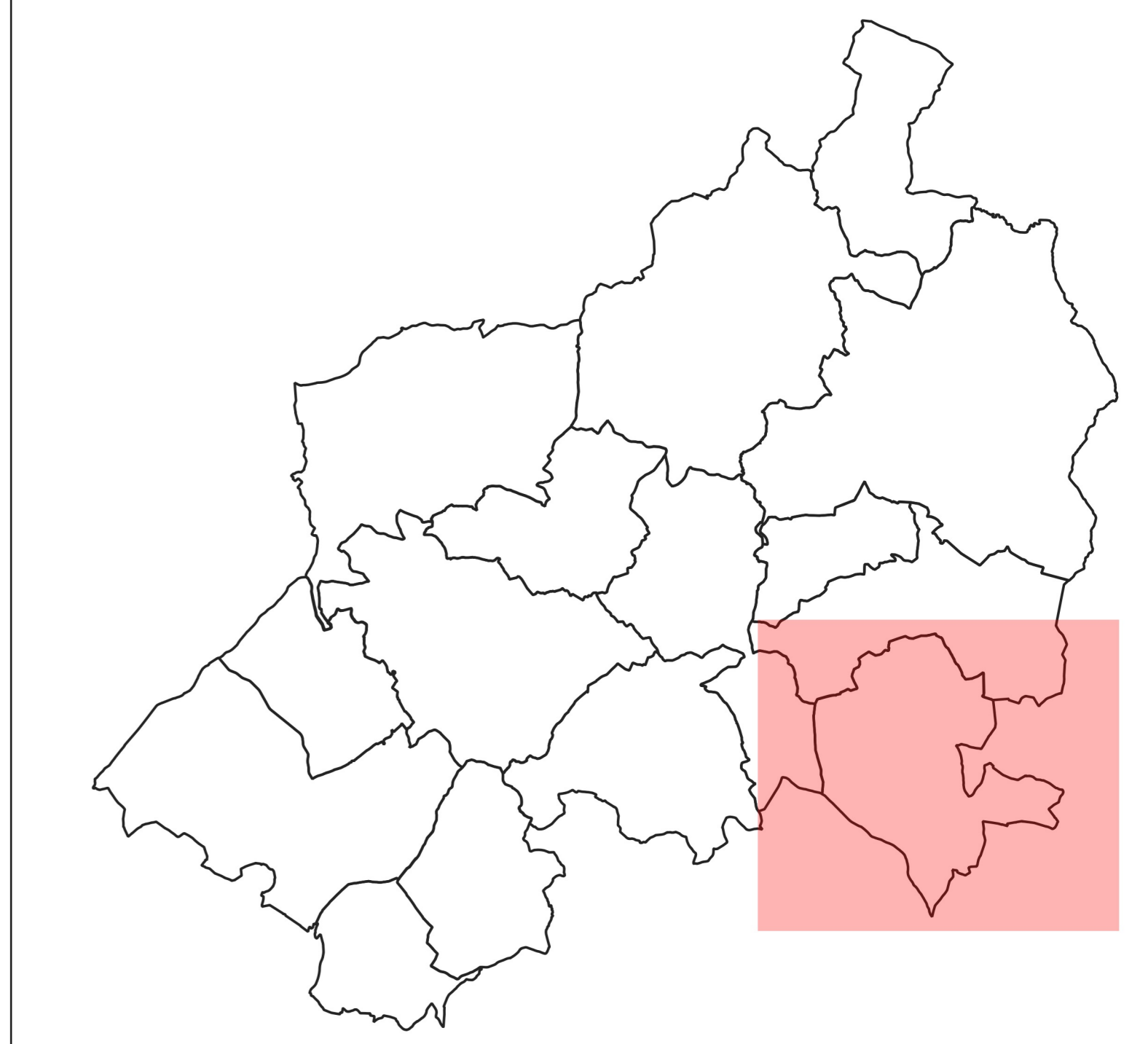
- Secteur de projet**
- Site d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - SPR de Goujounac

Données relatives au territoire

- Limite communale
- Cours d'eau
- Bâtiment

Périmètre du zonage

- Ua : centre ancien et zone urbaine dense
- Ub : hameau peu dense ou diffusion urbaine peu dense
- Uc : extensions principalement résidentielles pavillonnaires
- Ue : secteur à vocation d'équipement en milieu urbain ou d'importance et isolé
- Ul : site à vocation de loisirs et tourisme
- Ux : zone économique
- Uzc : secteur d'activités économiques avec une dominante commerciale
- IAU : secteur ouvert à l'urbanisation à court terme à vocation principale d'habitat
- IAUx : secteur ouvert à l'urbanisation à court terme à vocation principale d'économie
- 2AU : secteur de développement de l'habitat à long terme
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée
- Apv : zone agricole dédiée aux développements des énergies renouvelables
- AI : activité à vocation touristique, pour laquelle des hébergements insolites sont autorisés (STECAL)
- Ax : activité économique isolée à vocation artisanale, ayant des besoins d'extension (STECAL)
- N : zone naturelle
- NI : activités d'hébergement touristique en plein-air et/ou insolites, qui n'entraînent pas d'imperméabilisation des sols (STECAL)
- Nt : activités d'hébergement touristique en plein-air et/ou insolites (STECAL)
- Nc : construction isolée à destination d'habitat, n'entraînant pas d'imperméabilisation des sols (STECAL)
- Np : Zone naturelle protégée
- Npv : zone de développement des énergies renouvelables (photovoltaïques)



PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

3.2
THEDIRAC
DOSSIER APPROUVÉ

3_Réglement
3.2_Réglement graphique

